



DISPOSITIF

**ZAE**

## **AIDE AUX INVESTISSEMENTS D'ÉQUIPEMENTS D'ÉLEVATION**

**BREST MÉTROPOLE DÉPLOIE UNE SÉRIE DE DISPOSITIFS  
EN FAVEUR DE L'OPTIMISATION ET DE LA RÉHABILITATION  
DES ANCIENNES ZONES D'ACTIVITÉS (ZAE).**

PARMI CES DISPOSITIFS, L'AIDE AUX INVESTISSEMENTS  
D'ÉQUIPEMENTS D'ÉLEVATION S'INSCRIT EN COMPLÉMENTARITÉ  
DE L'AIDE À L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE.  
ELLE VISE À SOUTENIR LES SURCOÛTS MATÉRIELS INDUITS PAR  
DES AMÉNAGEMENTS VERTICAUX DE LOCAUX.

---

### **OBJECTIF**

- Inciter les entreprises à réaliser des aménagements verticaux de leur local.

## ÉLIGIBILITÉ

### ► LA OU LE BÉNÉFICIAIRE DOIT ÊTRE ÉLIGIBLE À L'AIDE À L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE :

- Être une PME au sens européen du terme.
- Être implanté dans une ancienne ZAE de Brest métropole.
- S'inscrire dans un des secteurs d'activités suivants : industriel, artisanat, services techniques à l'industrie (cabinets d'études et d'ingénierie, logistique), bâtiment. Les entreprises intervenant dans les filières stratégiques identifiées dans la SMDE Cap 2030 (cf Brest.fr).

### ► QUELLES DÉPENSES SONT ÉLIGIBLES ?

- Celles liées aux aménagements verticaux de locaux en vue d'une verticalisation des usages (matériel de stockage ou de manutention en hauteur...).

## SOUTIEN APPORTÉ

Une subvention correspondant à **20%** des dépenses éligibles plafonnée à **20 000 €**. Les investissements sont soumis à un seuil minimum d'investissements de **20 000 €**.

L'attribution de l'aide n'est pas automatique, elle résulte d'un examen déterminant l'intérêt économique local, la situation financière de l'entreprise et les autres aides perçues par l'entreprise. **Dispositif non cumulable avec d'autres aides publiques.**



### RÉGIME D'ADOSSEMENT DE LA SUBVENTION ACCORDÉE

*Règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis, et prolongé jusqu'au 31/12/2023 par le règlement (UE) 2020/972 de la Commission du 2 juillet 2020.*

### POUR TOUTE INFORMATION

Brest métropole  
Service Relations entreprises  
[relations-entreprises@brest-metropole.fr](mailto:relations-entreprises@brest-metropole.fr)

**02 98 33 50 50**